

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 16-CAP-02

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **10 mars 2016**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard  
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Guy Benedetti, directeur général  
Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative.

**1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-22**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Modification du titre du point 6.1 pour Approbation d'une modification d'une lettre d'entente – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333;
- Ajout du point 7.1 Réseau rapide d'agglomération (RRA) – abribus axe Taschereau »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Mot de la présidente**

Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui est une journée particulière. En effet, cette séance est spécialement dédiée à des hommages. D'abord, le 20 février dernier, l'un des nôtres, Claude Davidson, nous a quittés dans des circonstances tragiques. Il était chauffeur d'autobus.

Monsieur Davidson ainsi que sa conjointe, prenaient place aux côtés de 13 autres employés du RTL et leur famille pour une sortie en raquette organisée par le Comité des loisirs. Ce qui devait être une activité récréative a rapidement tourné au cauchemar, alors que les mauvaises conditions ont provoqué la sortie de route du véhicule. Une odeur de carburant a incité monsieur Davidson à sortir de l'autobus pour s'assurer qu'il n'y avait pas de fuite de diesel. Par la suite, une camionnette de l'armée a dévié de sa trajectoire, poussée par de forts vents sur la chaussée glissante, happant mortellement notre employé au passage.

Ce fut une véritable onde de choc pour l'ensemble de l'organisation, particulièrement pour les autres passagers qui ont aussi vécu le drame et qui sont encore éprouvés par l'événement. Personne n'est resté indifférent face à cette tragédie.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'exceptionnelle solidarité des différents services du RTL qui s'est manifestée en réponse au drame. En effet, tous les secteurs se sont rapidement mobilisés et ont réagi avec diligence : les superviseurs sur le réseau, le Service de la répartition, les Ressources humaines ainsi que l'infirmière du RTL, les partenaires syndicaux, les délégués sociaux, les communications et j'en passe. Tous se sont serré les coudes.

De plus, nous avons reçu de très nombreuses marques de sympathie, provenant de partout : de la clientèle, des villes, des autres sociétés de transport. À l'attention de ses confrères et consœurs, une édition spéciale du journal interne en hommage à monsieur Davidson a été réalisée pour honorer sa mémoire.

En hommage à monsieur Davidson, les participants d'une autre activité des Loisirs RTL ont été photographiés devant les autobus identifiés à la ligne 50, le dernier parcours effectué par ce chauffeur.

À sa conjointe, à sa famille, à tous ses collègues du RTL, nos pensées vous accompagnent et nous vous offrons de nouveau nos plus sincères condoléances.

Je vous propose un moment de silence pour nous recueillir à la mémoire de Claude Davidson.

Dans un autre ordre d'idées, nous soulignons ce soir la contribution de monsieur Guy Benedetti, directeur général du RTL, qui nous a annoncé son départ au début du mois de février. Il retournera à ses amours municipales, où il a œuvré pendant plus de trois décennies.

Le RTL et monsieur Benedetti en ont fait du chemin ensemble en trois ans et demi! Sous sa gouverne, le RTL s'est doté d'un véritable outil de planification stratégique, soit notre *Vision d'ensemble 2013-2022*, élaborée avec les cinq villes liées de l'agglomération et en sollicitant tous les secteurs du RTL. Ce plan stratégique novateur intègre dans sa démarche le volet développement durable, tant au niveau de la mobilité que de la gestion des ressources.

Monsieur Benedetti a également entamé un important changement organisationnel, axé sur les besoins du client et basé sur la définition d'une nouvelle philosophie de gestion.

Il a contribué à mettre en œuvre le premier tronçon de notre Réseau rapide d'agglomération, le Service express Roland-Therrien, qui a d'ailleurs remporté un prix d'excellence de l'Association québécoise des transports l'an dernier.

Sous sa gouverne, les différents acteurs de l'organisation ont travaillé main dans la main. Je pense notamment à la 49e Finale des Jeux du Québec, tenu à l'été 2014.

C'est aussi monsieur Benedetti qui a accueilli nos premiers autobus hybrides!

Tout au long de son parcours, il a été fidèle à nos valeurs de respect et d'ouverture d'esprit, en plus d'avoir fait preuve d'une grande rigueur de gestion.

Ainsi, c'est avec regret que nous lui disons au revoir. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouveaux défis. Nul doute que la municipalité qui vous accueillera sera entre de bonnes mains.

Finalement, c'est avec une très grande fierté que la contribution d'une des nôtres a été saluée. En effet, madame Pierrette Laperle, notre représentante des usagers du transport adapté, a remporté le Prix Guy-Chartrand, volet action et mobilisation des usagers, décerné par Transport 2000 le 8 février dernier.

Membre du conseil d'administration du RTL depuis 2002, cela fait tout de même près de 40 ans que le RTL et madame Laperle cheminent ensemble. Elle a fondé, en 1976, le Groupement des associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal voué à la défense des droits des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Elle fut également membre fondatrice de l'AUTAL en 1981, dont la mission est de défendre et promouvoir les droits et les intérêts des personnes handicapées utilisant le transport adapté.

La notion d'intégration repose essentiellement sur la capacité de se déplacer pour le travail, les études ou les loisirs. En ce sens, madame Laperle a contribué grandement à faire avancer la cause des personnes à mobilité restreinte en leur permettant de retrouver autonomie et dignité, et d'exercer leur pleine citoyenneté.

Ce prix s'ajoute à bien d'autres, tout aussi prestigieux, dont celui de « Femme d'exception » reçu en 2014.

Cet hommage est plus que mérité et nous sommes très fiers que sa contribution soit ainsi mise en valeur.

Merci à toutes et à tous.

### **3. Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Trois personnes demandent à être entendues.

Monsieur Roch Dumont, représentant le syndicat des chauffeurs au nom de la présidente et des membres remercie le RTL pour le support et l'appui fourni dans le cadre des tristes événements survenus le 20 février dernier que ce soit en termes d'effectifs, de professionnels et de mise à la disposition d'autobus.

Monsieur Robert Tremblay, chauffeur, remercie également le RTL au nom des amis proches de monsieur Claude Davidson.

Monsieur Jean-Michel Laliberté, porte-parole de l'Association pour le transport collectif de la Rive-Sud s'enquiert de l'état d'avancement des travaux préparatoires en matière de tracé, correspondance et intégration des réseaux relativement au projet de Système léger sur rail piloté par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

### **4. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-23**

#### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 février 2016**

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'ADOPTER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire tenue le 4 février 2016. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Dossiers – Mobilité durable**

#### **5.1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-24**

##### **Adoption du Guide d'aménagement des arrêts d'autobus**

Il est proposé par monsieur Benoît L'Ecuyer, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'ADOPTER le Guide d'aménagement des arrêts d'autobus. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-25

**Octroi de contrat – Entretien des réseaux de drainage aux centres d'exploitation du RTL**

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Benoît L'Ecuyer :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P15-031-Entretien des réseaux de drainage aux centres d'exploitation du RTL pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme soit, ABC ENVIRONNEMENT INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 594 098,82 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-26

**Octroi de contrat – Service de taxi collectif aux usagers**

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Pierrette Laperle :

« D'EXERCER la première option de prolongation du contrat P15-004–Service de taxi collectif aux usagers à la firme 9145-7200 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de Allo Taxi., pour une période additionnelle d'une année à compter du 4 avril 2016 comme prévu à l'appel d'offres, aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 1 657 367,15 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-27

**Gratuité sur les lignes 1 et 6 les 4 et 5 juin 2016 à l'occasion du festival « Classica »**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel du Festival « Classica »;

Il est proposé par monsieur Alain Dépatie, appuyé par monsieur Alexandre Plante :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1 et 6 le samedi 4 juin et le dimanche 5 juin 2016 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement du festival « Classica ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-28

**Gratuité sur la ligne 80 les 18 et 19 juin 2016 à l'occasion de l'événement « La Grande gourmandise »**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement « La Grande Gourmandise »;

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur la ligne 80 le samedi 18 juin et le dimanche 19 juin 2016 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'événement « La Grande Gourmandise ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-29

##### **Octroi de contrat – Réalisation de travaux divers pour les abribus du RTL**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Pierrette Laperle :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P16-002-Réalisation de travaux divers pour les abribus du RTL pour une durée de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, MANUFACTURIER SHELTEC INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé de 218 032,83 \$, toutes taxes comprises, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

##### 6.1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-30

##### **Approbation d'une modification d'une lettre d'entente – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333**

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER la modification de la lettre d'entente XX à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333, relativement à la convention collective 2010-2016. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-31

##### **Adoption du règlement d'emprunt L-64 autorisant un emprunt de vingt millions quatre cent mille dollars (20 400 000 \$) pour financer l'achat de 22 autobus hybrides conventionnels pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01), le Réseau peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-64 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-64 autorisant un emprunt à long terme au montant de vingt millions quatre cent mille dollars (20 400 000 \$) pour financer l'achat de 22 autobus hybrides conventionnels pour l'année 2018;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01);

D'AUTORISER les personnes désignées dans le Règlement intérieur de la Société de transport de Longueuil L-02 à signer pour et au nom du Réseau tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-32

#### **Adoption du règlement d'emprunt L-65 autorisant un emprunt de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour financer divers projets d'immobilisations en 2016**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01), le Réseau peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-65 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'ADOPTER le règlement d'emprunt L-65 autorisant un emprunt à long terme au montant de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour financer les travaux de réparation majeure sur les autobus articulés AG 300, l'acquisition de différents biens ainsi que le remplacement de certains équipements;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01);

D'AUTORISER les personnes désignées dans le Règlement intérieur de la Société de transport de Longueuil L-02 à signer pour et au nom du Réseau tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-33

#### **Octroi de contrat – Fourniture de services téléphoniques IP**

CONSIDÉRANT QUE le RTL utilise des services téléphoniques fixes et que la Ville de Longueuil est en mesure de partager son infrastructure téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun autorise à procéder de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le RTL et la Ville de Longueuil ont convenu d'une entente qui prévoit l'accès a) au réseau téléphonique public commuté, b) aux appels interurbains, c) à la mise en attente, d) aux appels en attente, e) à l'afficheur téléphonique, f) au service de messagerie vocale, g) au service de centre d'appel, h) aux données statistiques et i) aux appels de service avec temps de réponse définis.

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par monsieur Benoît L'Ecuyer :

« D'OCTROYER le contrat pour la fourniture des services téléphoniques IP (internet protocole) de gré à gré à la Ville de Longueuil, pour une durée de quatre (4) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour un montant estimé à 150 000 \$, toutes taxes comprises, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER la secrétaire corporative à signer cette entente pour et au nom du RTL pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5** RÉSOLUTION NUMÉRO 16-34

**Utilisation du fonds de roulement pour effectuer des travaux correctifs sur certains véhicules**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Monique Bastien :

« D'AUTORISER l'utilisation du fonds de roulement pour financer des travaux d'entretien préventifs en ce qui concerne les portes, essieux, transmissions et systèmes de chauffage rendus nécessaires sur la flotte d'autobus ainsi que des travaux résultant de l'émission de bulletins de service par le fabricant Nova Bus;

Qu'en conséquence, une somme de 547 660 \$ soit appropriée à même le fonds de roulement et d'en assurer le remboursement selon les paramètres du règlement L-57 tel qu'amendé en l'occurrence sur une période de cinq (5) ans à partir de l'année 2016;

La présente résolution prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.6** RÉSOLUTION NUMÉRO 16-35

**Dépôt — Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 21 janvier 2016 au 26 février 2016 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 15 943 543,89 \$. »

**6.7** RÉSOLUTION NUMÉRO 16-36

**Dépôt — Liste des honoraires professionnels**

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 10 mars 2016 au montant total de 49 124,28 \$. »

**6.8** RÉSOLUTION NUMÉRO 16-37

**Dépôt — Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – janvier 2016**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de janvier 2016. »

**6.9** RÉSOLUTION NUMÉRO 16-38

**Nomination d'un directeur général par intérim**

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par madame Monique Bastien :

« NOMMER monsieur Pierre Archambault, directeur principal Gestion durable des ressources, à titre de directeur général par intérim du Réseau de transport de Longueuil, à compter du 12 mars 2016 et jusqu'au moment de l'entrée en fonction d'un directeur général. Le traitement du directeur général par intérim sera à 90% du salaire de la fonction actuelle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Affaires nouvelles**

### **7.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-39**

#### **Réseau rapide d'agglomération (RRA) – abribus axe Taschereau**

Il est proposé par madame Colette Éthier, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« D'APPUYER l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la réalisation du Réseau rapide d'agglomération (RRA) – axe Taschereau, conditionnellement à,

- ce qu'il soit clairement établi que le projet comporte le volet des abribus sur les deux tronçons, soit le tronçon 1 de La Prairie au terminus Panama et le tronçon 2, du terminus Panama au terminus du métro Longueuil;
- ce que la problématique de financement des abribus soit traitée dans son ensemble et immédiatement par les deux partenaires financiers, MTMDET – AMT;

DE TRANSMETTRE cette résolution à l'AMT, à l'agglomération de Longueuil et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Madame Colette Éthier, présidente du conseil ainsi que tous les membres du conseil d'administration remercient monsieur Guy Benedetti pour son mandat à la direction générale et lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Ceux-ci félicitent monsieur Pierre Archambault pour sa nomination à titre de directeur général par intérim.

Également, les membres du conseil réitèrent leurs condoléances à l'égard du décès d'un employé du RTL le 20 février dernier.

## **9. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-40**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« DE LEVER la présente assemblée, il est 17 h 30. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER  
Colette Éthier  
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU  
Carole Cousineau  
Secrétaire corporative